

Le Président directeur général

Décision n°2024/ 155 /PDG Portant délégation de signature

Le président-directeur général de l'Agence de services et de paiement

Vu les articles L 313-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime,
Vu l'article R 313-25 du Code rural et de la pêche maritime,
Vu le décret du 27 novembre 2024 portant désignation du président-directeur général de l'Agence de services et de paiement,
Vu la décision 2024/64/PDG relative à l'organisation générale de l'ASP,

Décide

Article 1^{er} : concernant les documents ayant une incidence financière relevant de la **Direction inter-régionale Provence Alpes Côte d'Azur - Corse**, délégation permanente de signature est donnée à :

| Déléataires de signature | Fonctions exercées | Capacités |
|--------------------------|---|--|
| Laurent LASNE | Directeur interrégional | <ul style="list-style-type: none"> - Signer les documents et contrats relatifs au recrutement de personnel temporaire sur les métiers de contrôleur et de gestionnaire administratif contrôlés. - Signer les conventions, marchés et avenants conclus dans le cadre de l'activité concurrentielle - Au titre des crédits de fonctionnement et d'investissement : <ul style="list-style-type: none"> * Engager juridiquement l'établissement dans le cadre d'une procédure non formalisée, dans la limite de 40 000€ HT * Engager juridiquement l'établissement dans le cadre de l'exécution d'un marché signé par la Direction générale ou porté par une centrale d'achat en application d'une convention signée par l'établissement |
| Gérard GORDIA | Directeur interrégional adjoint Chef du service de gestion des aides | <ul style="list-style-type: none"> * Certifier le service fait - Au titre des crédits d'intervention : <ul style="list-style-type: none"> * Viser, engager et notifier les décisions qui s'y rattachent (décision attributive, de rejet) lorsque l'ASP se voit confier l'instruction de la demande d'aide * Liquider et ordonnancer les aides en dépense * Soldier ou diminuer l'engagement et notifier la décision modificative qui s'y rattache (décision de retrait total ou partiel) lorsque l'ASP a notifié la décision attributive et que l'indu trouve sa cause dans cette dernière * Liquider et ordonnancer la recette * Liquider et ordonnancer les annulations/réductions de recette |
| Florence CAZENAVE | Adjointe au Chef du service de gestion des aides | <ul style="list-style-type: none"> Au titre des crédits d'intervention : <ul style="list-style-type: none"> * Viser, engager et notifier les décisions qui s'y rattachent (décision attributive, de rejet) lorsque l'ASP se voit confier l'instruction de la demande d'aide |
| Agnès MEILLORET | Cheffe de secteur- Secteur Emploi | <ul style="list-style-type: none"> * Liquider et ordonnancer les aides en dépense * Soldier ou diminuer l'engagement et notifier la décision modificative qui s'y rattache (décision de retrait total ou partiel) lorsque l'ASP a notifié la décision attributive et que l'indu trouve sa cause dans cette dernière |
| Delphine LARY | Cheffe de secteur- Secteur Environnement Social et Relation Usagers | <ul style="list-style-type: none"> * Liquider et ordonnancer la recette * Liquider et ordonnancer les annulations/réductions de recette |

| Délégués de signature | Fonctions exercées | Capacités |
|-----------------------|--|--|
| Isabelle GRIMALDI | Cheffe du Service des Affaires Générales | <ul style="list-style-type: none"> - Au titre des crédits de fonctionnement et d'investissement : <ul style="list-style-type: none"> * Engager juridiquement l'établissement dans le cadre d'une procédure non formalisée, dans la limite de 40 000€ HT * Engager juridiquement l'établissement dans le cadre de l'exécution d'un marché signé par la Direction générale ou porté par une centrale d'achat en application d'une convention signée par l'établissement * Certifier le service fait |

Article 2 : concernant les documents sans incidence financière relevant de la **Direction inter-régionale Provence Alpes Côte d'Azur - Corse**, délégation permanente de signature est donnée à :

| Délégués de signature | Fonctions exercées | Capacités |
|-----------------------|---|--|
| Laurent LASNE | Directeur interrégional | <ul style="list-style-type: none"> - Signer la fiche d'expression de besoin dans le cadre de la formalisation d'une demande d'achat - Signer tout document relevant de la direction interrégionale, hors courrier parlementaire |
| Gérard GORDIA | Directeur interrégional adjoint Chef du service de gestion des aides | <ul style="list-style-type: none"> - Signer les congés annuels, les autorisations d'absence, les demandes de formation et les décisions d'autorisation de télétravail - Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire et secondaire - Signer les ordres de mission |
| Florence CAZENAVE | Adjointe au Chef du service de gestion des aides | <p><i>Dans leur domaine de compétence :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Signer tout document relevant de la direction interrégionale, hors courrier parlementaire - Signer les congés annuels, les demandes de formation et les autorisations d'absence - Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire |
| Agnès MEILLORET | Cheffe de secteur- Secteur Emploi | |
| Delphine LARY | Cheffe de secteur- Secteur Environnement Social et Relation Usagers | |
| Céline PIERI | Cheffe de secteur- Secteur Contrôle FEADER et indemnisation de la prédation | |
| Isabelle GRIMALDI | Cheffe du Service des Affaires Générales | |
| Christophe JACQUES | Adjoint au chef du service contrôles et aides directes agricoles | |
| Eric BAUMGARTNER | Chef du service des contrôles et aides directes agricoles | |
| Sandrine COLLOMB | Cheffe de secteur- Secteur administratif au Service des contrôles | |
| Matthieu DAVID | Chef de secteur- Secteur Aides Surfaces | |
| Sabine SOULAN | Cheffe de secteur- Secteur contrôles animaux | |
| Séverin THALMANN | Chef de secteur- Secteur contrôles Corses | |

Article 3 : La présente décision remplace toute décision précédente ayant le même objet.
Elle prend effet à compter du 2 décembre 2024.

Fait à Limoges,
Le 2 décembre 2024

Le Président Directeur Général



Sylvain MAESTRACCI

M. Le président-directeur général (original)

Copies :

M. Laurent LASNE
M. Gérard GORDIA
Mme Florence CAZENAVE
Mme Agnès MEILLORET
Mme Delphine LARY
Mme Isabelle GRIMALDI
Mme Céline PIERI
M. Christophe JACQUES
Eric BAUMGARTNER
Mme Sandrine COLLOMB
M. Matthieu DAVID
Mme Sabine SOULAN
M. Séverin THALMANN

M. l'Agent Comptable
DRH
DFJL